2ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE

16 et 17 AVRIL 2011

CONDE SUR NOIREAU

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2011. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement particulier du 27ème Rallye National Suisse Normande.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	10 février 2011	
Ouverture des engagements	15 février 2011	
Clôture des engagements	2 avril 2011	Minuit
Parution du carnet d'itinéraire	9 avril 2011	
Dates et heures des reconnaissances		voir article 6.2.6P.
Horaire officiel		☎ : 3699
Vérifications des documents et des voitures	16 avril 2011	voir article 1.3P.
Heures de mise en place du parc de départ	16 avril 2011	8 h 30 à la 12 h 30
1ère réunion collège des commissaires sportifs	16 avril 2011	11 h 30
Publication des équipages admis au départ	16 avril 2011	13 h 00
Départ de la 1ère étape dans l'ordre croissant des n°	16 avril 2011	16 h 20 de Condé/Noireau
Publication des résultats partiels de la 1ère étape	16 avril 2011	tableau d'affichage du village de départ
Départ de la 2ème étape dans l'ordre du classement de la 1ère étape	17 avril 2011	8 h 30
Arrivée	17 avril 2011	à Condé/Noireau
Vérification finale	17 avril 2011	voir article 1.3P.
Publication des résultats	17 avril 2011	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	17 avril 2011	18 h 00 Cinéma Le Royal à Condé/Noireau

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST PAYS NORMAND organise avec le concours de ***l'Ecurie Suisse Normande*** les **16 et 17 avril 2011** le:

2ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **N° 43** en date du 2 février 2011

COMITE D'ORGANISATION

Président : Jean-Marc LECHATELLIER
Les membres de l'Ecurie Suisse Normande
Secrétariat du Rallye : ECURIE SUISSE NORMANDE
Adresse : B P 61
14110 CONDE SUR NOIREAU
☎: 06.03.49.60.71

Permanence du Rallye : Mairie de Condé/Noireau: le 16 avril 2011 de 8 h 00 à 0 h 30
le 17 avril 2011 de 8 h 00 à 18 h 00

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom : M Jean-Marc LECHATELLIER
Adresse : 2 Impasse de Vaupaix
14110 ST GERMAIN DU CRIOULT
Licence : EID 5866 13/18

1.1P. OFFICIELS (voir règlement moderne)

Commissaires techniques VHC ..... Loïc NERAUDEAU Licence n° 5202 11/01
Chargé des relations concurrents VHC ..... Alain MARIE Licence n° 5846 13/18

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye National VHC Suisse Normande, compte pour:
- La Coupe de France des Rallyes VHC 2011

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **16 avril 2011 suivant un horaire individuel**:
- place du marché couvert pour les vérifications administratives entre 8 h 00 et 12 h 0 0
- 29, Avenue de Verdun pour les vérifications techniques entre 8 h 30 à 12 h 30

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2011.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2P. Toute personne qui désire participer au 2ème Rallye NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le 2 avril 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à :
Philippe LE BEHOT 3 Rue du Château 14210 BOUGY

3.3P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum (20 VHC+ 130 Modernes).

3.4P. Les droits d'engagement sont fixés:
a) avec la publicité facultative des organisateurs .....380 €
b) sans la publicité facultative des organisateurs.....760 €

3.5P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.6P. Une retenue de 40% sur l'engagement sera appliquée pour tout désistement non justifié après le 11 avril 2011.
(☎: 06.03.49.60.71)

3.7P. Ordre des départs

3.8P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
Après les modernes le samedi
Avant les modernes le dimanche

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2011.
Extincteur et bâche obligatoires pour les équipes d'assistance.
Parc unique et obligatoire place du Bas de la Rocque à ST Pierre du Regard.
Sens unique obligatoire et vitesse limitée à 30km/h lors de la traversée du parc d'assistance des voitures modernes.

4.2P. Les règles VHC ainsi que le PTH sont obligatoires.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2ème RALLYE NATIONAL VHC SUISSE NORMANDE représente un parcours de 277 km.
Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.
Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de 127 km 900.
Les épreuves spéciales sont :
. E.S. 1 et 3 .....ST DENIS DE MERE (10 km 750)
. E.S. 2 et 4 .....ST PIERRE DU REGARD / ATHIS DE L'ORNE (13 km 900)
. E.S. 7, 9, et 11 .....ST GERMAIN DU CRIOULT (11 km 000)
. E.S. 8, 10 et 12..... INTERCOM (15 km 200)
Le carnet d'itinéraire et l'identifiant de reconnaissances seront disponibles à partir du 9 avril 2011, 8 h 00, à la station TOTAL - route de Caen à Condé/Noireau.
L'accusé de réception de l'engagement devra être présenté pour les retirer .

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA VHC 2011.

6.3P. Les reconnaissances seront autorisées les 9, 10 et 15 avril de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 22 h 00.
Une vidéo de reconnaissances sera disponible http ://www.lerallyedelasuissenormande.fr

6.4P. Le nombre de passages en reconnaissances est **limité à 3 maximum**. Des contrôles seront effectués sur chaque ES et un auto contrôle sera fourni avec le carnet d'itinéraire. Il devra obligatoirement être remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Conformément aux règles spécifiques des rallyes VHC :

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions énoncées dans le règlement spécifique des rallyes VHC 2011.

7.2P. CONTROLES HORAIRES

Pour respect de l'environnement les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité aux contrôles horaires d'entrée dans tous les parcs fermés et de regroupement.

7.3P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.4P. Les signes distinctifs des officiels sont conformes à la réglementation FFSA 2011:

- Commissaires de route: Chasuble jaune et ou combinaison blanche ACO
- Chef de poste: Chasuble jaune trait noir
- Relation concurrent: Chasuble orange
- Directeur de course: Chasuble rouge DC ES
- Commissaire Technique: Chasuble grise
- Médecin: Chasuble blanche

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2011.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2011, 3 classements seront établi :
* un classement pour les catégories 1 et 1 S confondues
* un classement pour les catégories 2 et 2 S confondues
* un classement pour les catégories 3 et 3 S confondues

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 17 avril 2011 à 18 h 00 Cinéma le ROYAL à Condé sur Noireau.
Des coupes seront distribuées à tous les lauréats présents.